

Compte rendu

Réunion du Comité de suivi A13

Du 24 Octobre 2013

Présents :

*Représentant le Conseil municipal : Madame ANGOT, Messieurs GLACON, LETRESOR

*Représentant les associations de riverains : Messieurs ESTIVAL, TERRIOUX, LEMAURE

*Représentant Monsieur le Préfet (DDTM) : Monsieur MEZIER

*Représentant le Bureau d'études ORFEA : Monsieur COUSTAURY

Excusés : Madame le Maire (représentée par Monsieur GLACON), Messieurs VIGNET, MOKEDDEL

Présidence : Monsieur GLACON

Monsieur Glaçon présente Monsieur Coustaury, ingénieur acousticien du Bureau d'études ORFEA. Ce dernier a été retenu pour réaliser le marché des mesures acoustiques sur l'A13 entre Troarn et Bures sur Dives.

Monsieur Mézier reprend le cahier des charges afin de mettre au point les modalités pour les mesures.

Sites de mesures

1-Monsieur et Madame PERRIER à Troarn

2-ESAT à Troarn

3-Monsieur et Madame GARNIER à Bures sur Dives

4-HLM-Monsieur et Madame BOISNOT à Bures sur Dives

5-Monsieur et Madame LEMAURE

Notion d'incertitude

Celle-ci n'est pas encore intégrée dans les normes et réglementations.

Note des associations (M.terrioux) Ceci est faux, la norme ISO 17025 demande qu'un calcul d'incertitude soit intégré au résultat final)

Antériorité du bâti

Les associations estiment que cela n'a aucun sens.

Remarque de M.Lemaure : Car seules 4 habitations sont concernées.

Mesures 1heure/24 heures

Les mesures 24 heures sont maintenues et sont au nombre de 5, soit sur chaque site de mesure. Les mesures 1 heure sont au nombre de 4 et s'effectueront sur chaque site de mesure, à des étages différents, sauf sur le site de l'ESAT de Troarn, qui ne comporte pas d'étage.

Mesures Météo

Monsieur Coustaury installera une station météo pour mesurer la vitesse, la direction des vents et les températures.

La station de Carpiquet enregistrera la pluviométrie.

Vents

Les mesures de bruit seront effectuées suivant les orientations suivantes :

- Nord-Ouest pour les sites de mesure 1 à 4
- Nord-Nord Est pour le site de mesure 5

Période de mesure

La période concernée est l'hiver. Janvier ou février 2014 sont prévus, hors période vacances scolaire, hors neige, peu importe le jour, les mesures étant calculées sur une moyenne.

TMJA

Les TMJA seront transmis par la SAPN à la Préfecture. Cette dernière les transmettra ensuite à la Commune de Troarn et au Comité de suivi.

Les TMJA concernent les années 2010-2011-2012 (à moins que les données 2013 soient développées et exploitables).

Référent Collectivités

Les référents collectivités, à l'attention de Monsieur Coustaury, sont :

- Monsieur Letrésor pour Troarn
- Monsieur Normand pour Bures sur Dives

CALENDRIER

- *Retour pour finalisation du Cahier des charges pour l'étude acoustique : fin avril 2013
- *Prochain Comité de suivi / Validation du Cahier des charges : 16 mai 2013
- *Consultation des bureaux d'étude : juin 2013
- *Campagne de mesure : à partir de Janvier 2014
- *Réunion choix du titulaire du marché relatif aux mesures acoustiques: 26 septembre 2013
- *Réunion préalable aux mesures : 24 Octobre 2013
- *Réunion de suivi de la délibération : Jeudi 28 Novembre 2013
- * Réunion du Comité de suivi à prévoir pour analyse des résultats des mesures acoustiques, et de la délibération du CM